

Initiative sur l'élevage intensif: arguments de la filière avicole

Affûtons nos arguments!

L'initiative contre l'élevage intensif en Suisse a été déposée le 17 septembre avec plus de 100 000 signatures certifiées. «Les poules suisses vivent dans des troupeaux de taille raisonnable dans des exploitations agricoles familiales» – telle est la principale réponse de la filière avicole suisse dans le débat sur une initiative qui, à son avis, est inutile et irréaliste.

gl. Dès qu'il est question «d'élevage intensif», les exemples cités sont souvent tirés de la détention de la volaille. En effet, un troupeau de 18 000 poules, effectif maximum d'animaux pouvant être détenu par exploitation en Suisse, semble incroyablement grand pour un profane, alors qu'en réalité il est tout à fait gérable et même petit par rapport aux autres pays. C'est pourquoi lors des discussions, la filière avicole et les détenteurs de volaille doivent pouvoir présenter des arguments percutants et objectifs contre cette initiative.

Arguments contre l'initiative sur l'élevage intensif du point de vue de la production avicole suisse

- La Suisse est le seul pays au monde à limiter le nombre d'animaux par exploitation avec l'**Ordonnance sur les effectifs maximums**. En principe, l'initiative sur l'élevage intensif exige une réglementation qui existe déjà en Suisse. En outre, l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire garantit également une limitation des cheptels, en fonction de la surface agricole disponible et de la marge brute d'une exploitation.

- Il n'existe **aucune définition** scientifique ni éthique du concept «d'élevage intensif» – tout le monde peut l'interpréter à sa façon. Les limites d'effectifs correspondantes sont donc fixées arbitrairement.

- Par rapport aux autres pays, les **effectifs d'animaux** de rente par exploitation sont **très modestes en Suisse**. En Allemagne, par exemple, plus d'un tiers des poules pondeuses vivent dans des exploitations comptant plus de 100 000 poules pondeuses (voir également graphique 2).

- La taille de l'effectif animal **ne dit rien sur la protection et le bien-être des animaux**. L'Ordonnance sur la protection des animaux, les directives SST/SRPA ainsi que les exigences bio et de la production sous label définissent l'espace, les installations des poulaillers, les structures et les sorties dont bénéficient les animaux. Chaque animal a autant de place à disposition dans les grands que dans les petits troupeaux. De plus, chaque poule peut se déplacer

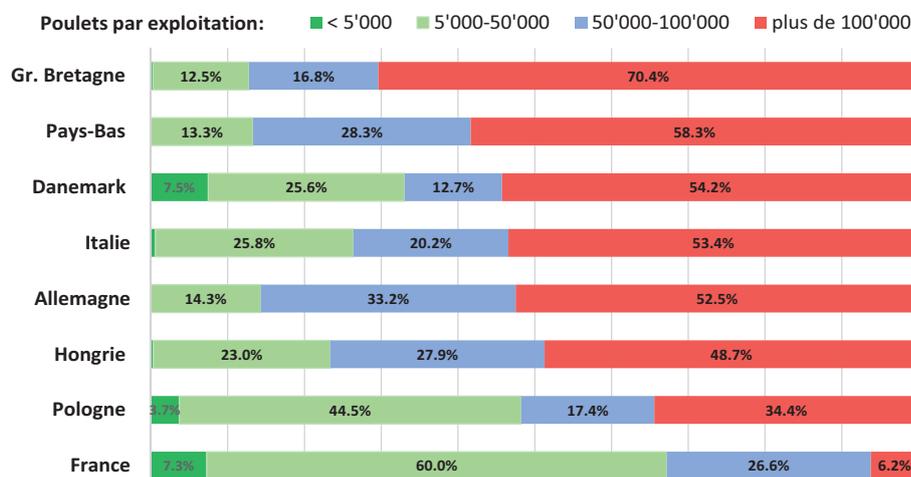
librement – elle dispose de tout le poulailler et de tout le parcours extérieur, et pas seulement de la surface minimale par animal. D'ailleurs, personne ne prétend que les gratte-ciel et les métropoles sont «inhumains».

- Par rapport à d'autres pays, la Suisse a une **longueur d'avance en matière de bien-être animal**: la Suisse a interdit l'élevage en batteries 20 ans avant l'UE, une aire à climat extérieur fait désormais partie de l'aménagement standard et près de 80% des poules pondeuses en Suisse ont accès à un pâturage. Les grands poulaillers de poules pondeuses, qui comptent jusqu'à 18 000 animaux et qui ont été construits ces dernières années, sont pratiquement tous conçus pour l'élevage en plein air. Dans d'autres pays, les aires à climat extérieur et l'élevage en plein air sont encore peu répandus. Dans l'UE, près de la moitié des poules pondeuses sont encore

élevées dans des cages (aménagées), tandis que l'élevage en batterie domine dans le monde avec encore environ 90%.

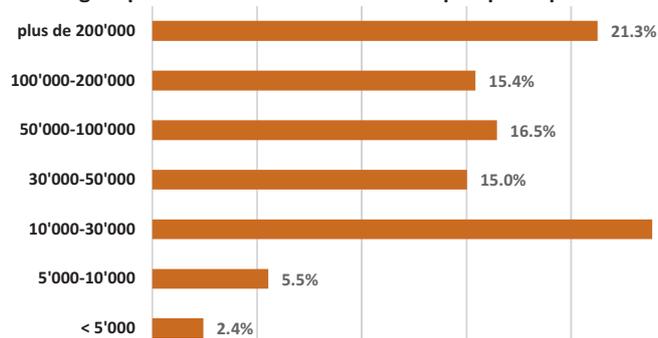
- L'argument invoquant une **taille de troupeau «adaptée à l'espèce»** n'est que partiellement valable, car dans la production d'animaux de rente, les groupes détenus sont presque toujours plus grands que ce qui existe dans la nature. Quoi qu'il en soit, la poule Bankiva, l'ancêtre de nos poules domestiques, ne vivait pas dans des troupeaux de 2 000 têtes à l'état sauvage, troupeaux qui, selon l'initiative, seraient encore autorisés.

- En outre, il n'existe pas non plus de définition précise et universelle des **expressions «respectueux des besoins de l'espèce»** et **«bien-être animal»**. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) déclare: «Le bien-être animal désigne l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions de son environnement. Un ani-



Graphique 1: Pourcentage de poulets d'engraissement selon la taille du cheptel par exploitation dans certains pays de l'UE (données 2013, source: MEG)

Allemagne: pondeuses selon la taille du cheptel par exploitation



Graphique 2: Pourcentage de poules pondeuses selon la taille du troupeau de poules pondeuses par exploitation en Allemagne (données 2018, source: MEG)

mal est en bonne condition lorsqu'il est en bonne santé, bien nourri et à l'abri de la peur, de la douleur et de tout autre stress.»

- On entend souvent dire que dans les grands troupeaux, les animaux sont «entassés», ce qui a des conséquences négatives sur la qualité de l'air, l'hygiène et la santé animale. Le fait est que les grandes halles sont équipées de systèmes de ventilation et de climatisation modernes, automatisés et efficaces qui garantissent **un climat optimal à l'intérieur du bâtiment**.

Les soins aux animaux et l'hygiène sont une priorité absolue dans les grands troupeaux, car les dommages causés par des animaux malades ou moins productifs sont beaucoup plus importants, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue éthique.

- En Suisse, les troupeaux d'animaux de rente sont détenus dans des **exploitations familiales** et assurent une part considérable des revenus des familles paysannes. Le fait qu'il soit possible de réaliser un revenu correct avec des effectifs animaux relativement petits repose sur le prix équitable des produits. Une «production de masse à des prix de dumping», comme elle est parfois pratiquée à l'étranger, n'est possible qu'avec des effectifs animaux nettement plus importants, qui sont en partie la propriété de grands groupes.

- En Suisse, les exploitations agricoles doivent fournir des **prestations écologiques**. Si, par exemple, les animaux produisent plus d'engrais de ferme que l'exploitation ne peut en utiliser pour la fertilisation des cultures, le surplus doit être cédé à d'autres exploitations qui n'ont pas ou peu d'animaux. Ces mesures empêchent la surfertilisation des sols agricoles.

- Dans le cas de la **volaille, les effec-**

tifs sont naturellement plus importants, puisque 100 poules pondeuses ou 250 poulettes ou poulets correspondent à une unité gros bétail (qui équivaut à une vache). 7000 poules pondeuses correspondraient donc à un troupeau de 70 vaches laitières, ce qui est aujourd'hui une taille tout à fait courante. En Suisse, il n'est pas non plus prévu d'augmenter encore les cheptels et de «les adapter aux conditions qui existent à l'étranger». Sachant que les effectifs animaux de taille raisonnable constituent un argument important de la production suisse, la filière des œufs et de la volaille s'oppose à une nouvelle augmentation du nombre d'animaux autorisés.

- Dans la **production biologique**, les effectifs maximums autorisés sont déjà plus petits aujourd'hui, et les animaux bio disposent aussi de plus d'espace dans le poulailler et le parcours extérieur. Les **consommateurs peuvent d'ores et déjà promouvoir cette forme de production animale en assumant leurs responsabilités et en choisissant d'acheter ces produits (plus chers) dans les magasins.**

- Limiter la taille des troupeaux à ceux de la production biologique, comme l'exige l'initiative, entraînerait **une augmentation massive des coûts de production**. Cependant, tous les consommateurs ne sont pas prêts à payer plus pour les aliments. L'approbation de l'initiative équivaldrait à mettre les consommateurs sous la tutelle de l'Etat. Une telle situation entraînerait une **baisse de la production indigène** et de l'approvisionnement intérieur ainsi qu'une **augmentation des importations et du tourisme commercial**. Bien que l'initiative souhaite que les mêmes règles s'appliquent également aux produits importés, cela est difficilement réalisable étant don-

né qu'il s'agit de barrières commerciales non conformes à l'OMC.

- Limiter la taille des effectifs à, par exemple, 2000 poules pondeuses, ce qui signifie neuf fois moins d'animaux que l'effectif maximal actuel, impliquerait la **construction d'un plus grand nombre de poulaillers**. D'où une consommation de terres beaucoup plus élevée, car chaque poulailler aurait besoin de sa propre cours et de ses routes d'accès. Or, il devient de plus en plus difficile de construire de nouveaux bâtiments agricoles en termes d'aménagement du territoire. Par ailleurs, il faudrait également démolir les poulaillers «trop grands», ce qui pose la question de l'indemnisation (préservation des droits acquis).

- Les arguments publiés sur le site des responsables de l'initiative, selon lesquels l'élevage intensif favorise le réchauffement climatique, la faim dans le monde, la pénurie d'eau et la résistance aux antibiotiques, sont une **généralisation inadmissible** et sans rapport avec la taille d'un troupeau et les contingences suisses. Le fait est cependant qu'une extensification de la production agricole entraînerait une augmentation des besoins en ressources (terres, eau, etc.) et de l'émission de gaz à effet de serre.

Andreas Gloor, Aviforum ■

Le texte de l'initiative et les arguments de l'initiative contre l'élevage intensif peuvent être consultés en suivant le lien: <https://massentierhaltung.ch>.

Vous pouvez télécharger cette série d'arguments dans un document séparé sous: www.aviforum.ch >Revue d'aviculture >Editions actuelles >Téléchargements